



Bail commercial terminé

Par Flo66

Bonjour,

Je loue un local commercial a un auto entrepreneur depuis plus de 2 ans, il ne me paye plus depuis 6 mois, le bail de 2 ans est terminé depuis plusieurs mois et il est bien stipulé qu'il ne se renouvelle pas automatiquement, le locataire fait tout pour m'éviter, j'aimerais vider le local sur le trottoir et changer la serrure pour pouvoir signer un bail avec un nouveau locataire, ai-je le droit ? Quel sont les risque que j'encoure si je le fait ?

Merci d'avance pour vos réponse

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous n'en avez pas le droit . Ce serait un délit défini à l'article 315-1 du code pénal. Il faut faire les choses dans les règles : obtenir une décision de justice ordonnant l'expulsion et ensuite la faire exécuter par un commissaire de justice.

Par Flo66

Le problème étant que ce déficite me pose problème financièrement et que cette personne est très agressive au téléphone,

La procédure pour obtenir une décision de justice est elle longue ?

Comment ce passe la fin de bail habituellement ?